

Le très hon. M. Diefenbaker: Le très honorable représentant dit qu'elle était confidentielle et puis il dit à la Chambre qu'il a communiqué avec moi. Que se passe-t-il? Voici justement la sorte de choses insidieuses que fait le premier ministre. En fait, depuis des années, il parle de détruire le chef du parti conservateur et, le 18 septembre 1963, il a dit: «Je crois que nous l'avons presque détruit.» Je n'aime pas rappeler cela.

L'hon. M. Favreau: D'où tirez-vous votre citation?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'aime pas à en parler. Il suffit d'examiner ce discours. Je vais maintenant relater exactement ce qui s'est passé. Voyons un peu dans quel ordre; suivons cet ordre. Le 23 novembre 1964, le député du Yukon (M. Nielsen) a lancé certaines accusations à la Chambre. Le 24 novembre, M. Rouleau a démissionné. J'ignore tout des circonstances de cette démission. Il en a été question, mais je crois me rappeler que le ministre de la Justice d'alors avait parlé au premier ministre de l'affaire Rivard en septembre lors d'un voyage de retour en avion des Maritimes, mais que celui-ci l'avait oublié. Il a placé l'affaire dans un petit coin de son esprit et l'a oubliée.

• (4.30 p.m.)

Le 25 novembre, les premières attributions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rivard ont été présentées, et le 27 novembre, une revision de ces attributions a été présentée au Parlement. Tout cela n'est que pure coïncidence. C'est ce que le premier ministre voudrait nous faire croire. Il est parti, paraît-il, faire un voyage de quelques jours, mais le 29 ou le 30 novembre le premier ministre réunissait le ministre de la Justice d'alors, le greffier du Conseil privé et le commissaire de la Gendarmerie royale.

Le 1^{er} décembre, le commissaire-adjoint Kelly, chargé de la sécurité, a apporté le dossier sur l'affaire Munsinger au ministre de la Justice, et le 2 décembre, ce dossier a été remis au premier ministre. Il lui est maintenant difficile d'expliquer pourquoi cette affaire a pris 15 mois à couvrir.

Selon le premier ministre, le rapport n'était pas sur son bureau ni entre ses mains, mais entre les mains du greffier du Conseil privé. Reprenons le cours des événements. C'est le 4 mars 1966 que le ministre actuel de la Justice (M. Cardin) a mentionné pour la première fois le mot «Monseigneur» ou «Munsinger» à la Chambre. Le 31 janvier et le 28

février, le ministre avait fait des allusions indirectes à une affaire survenue sous l'administration du précédent gouvernement. Juste quelques jours auparavant, selon la déclaration faite à la Chambre le 14 mars par le député de Kamloops (M. Fulton), le président du Conseil privé (M. Favreau) se ménage un entretien avec ledit député, pour l'avertir que l'affaire Munsinger et ses conséquences seraient apparemment mises au jour si l'opposition conservatrice continuait de harceler le gouvernement au sujet de l'affaire Spencer.

L'hon. M. Favreau: Tout cela est inexact, naturellement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le président du Conseil privé dit que tout cela est inexact. Il devrait être la dernière personne au monde à parler d'inexactitude. Tout ce que je tiens à dire à ce sujet, c'est que, étrange coïncidence, ce soit justement à ce moment-là, à la suite des menaces de chantages proférées par le président du Conseil privé, comme l'a relaté le député de Kamloops, que se sont déclenchés les événements.

Le 9 mars, au cours d'un entretien avec des représentants du *Globe and Mail*, le ministre de la Justice déclarait que l'affaire Munsinger était pire que l'affaire Profumo. Le 10 mars, il tenait une conférence de presse, où il révélait des renseignements sur la sécurité portant atteinte à la réputation de l'ancien gouvernement. C'est une étrange coïncidence, si l'on songe au cours des événements que j'ai mentionnés. Ces renseignements disponibles, on les avait celés afin de les utiliser au moment où ils seraient le plus efficaces. Le 10 mars, le premier ministre a déclaré qu'on avait flétri le parti libéral. Le ministre de la Justice nous a laissé entendre, par son attitude et ses actes, qu'on nous réservait des surprises. Ce qu'on sait de la réunion dont j'ai parlé indique que le premier ministre était en colère et inquiet et n'a naturellement jamais songé qu'il nuirait aux députés. Il a rencontré le ministre de la Justice, le commissaire chargé de la sécurité et le commissaire de la Gendarmerie. Aujourd'hui, le premier ministre affirme qu'on doit prendre bien garde de ne rien dire contre la Gendarmerie royale. Je prétends que le premier ministre a tenté d'utiliser la Gendarmerie royale comme une force de police politique, chose qu'aucun Canadien ne devrait tolérer. (Applaudissements)